

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 mai 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Michel ROUX.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-3738/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association EnvirobatBDM pour l'organisation du colloque "Batifrais"

MET 18/6880/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association EnvirobatBDM est une association inter-professionnelle, dont la vocation est de rassembler tous les professionnels concernés par le secteur du bâtiment, qu'ils soient publics ou privés : collectivités, universités, écoles, entreprises et associations, pour développer et généraliser la prise en compte du développement durable dans la construction en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'augmentation des températures moyennes, déjà observées, devraient atteindre 2 à 5 °C à la fin du siècle. Dans notre région en particulier, la question du confort d'été dans les bâtiments est un sujet d'importance, pour éviter que la courbe des dépenses énergétiques d'été des ménages et des entreprises rattrape la courbe des dépenses d'hiver, et génère encore davantage de gaz à effet de serre et d'inconfort pour les populations.

EnvirobatBDM entend traiter cette question en organisant, depuis 2017, un colloque intitulé « Batifrais ». En 2018, la thématique principale sera l'« Adaptation aux climats chauds et protection contre les phénomènes météorologiques extrêmes ». Ce colloque permet de faire état de retours d'expériences, d'échanges sur des techniques utilisées dans les Départements d'Outre-mer ou dans les pays aux climats proches du nôtre.

Ces travaux sont nécessaires pour recenser les moyens concrets pour adapter nos espaces aux nouvelles conditions du climat en se basant uniquement sur des retours d'expériences prouvés et vérifiables, et pour réunir les praticiens de démarches environnementales dans le bâtiment autour du thème du confort d'été pour favoriser les meilleures pratiques.

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mai 2018

Comme en 2017, 150 participants sont attendus, des professionnels du bâtiment concernés par la problématique confort d'été et surchauffe de mi-saison, et souhaitent des solutions opérationnelles :

- Maîtres d'ouvrage (Collectivités, Enseignement, Habitat collectif privé et public, bureaux privés, constructeurs de maisons individuelles...)
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises du bâtiment, y compris ossature bois
- Industriels et fournisseurs de matériaux.

Les professionnels concernés viendront de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais plus largement de toutes les régions en France où les problématiques de confort de mi-saison sont prégnantes, des DOM ainsi que des pays proches ou lointains ayant à élaborer des stratégies de confort d'été avec une utilisation de la climatisation raisonnée.

Le colloque se déroule sur 2 jours les 6 et 7 juillet 2018 à Marseille.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Charges	Montant	Produits	Montant
Achats	18.120 €	Vente de produits	19.050 €
Services extérieurs	6.796 €	Subventions d'exploitation	86.273 €
Autres services extérieurs	47.238 €	<i>Dont ADEME PACA</i>	<i>53.665 €</i>
Impôts et taxes	458 €	<i>Dont Région</i>	<i>27.608 €</i>
Charges de personnel	14.793 €	<i>Dont Métropole AMP</i>	<i>5.000 €</i>
Charges fixes de fonctionnement	21.851 €	Autres produits de gestion courante	3.933 €
Total des charges	109.256 €	Total des produits	109.256 €
Personnel bénévole	10.000 €	Personnel bénévole	10.000 €
Total	119.256 €	Total	119.256 €

L'association sollicite une aide de 5.000 euros auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au titre du Plan climat air-énergie métropolitain. Il paraît important de soutenir cette manifestation qui fait avancer un sujet au cœur des préoccupations urbaines des années à venir, et place la Métropole à la pointe de la réflexion sur ces sujets.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Signé le 18 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 29 Mai 2018

- Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie territorial ;
- L'arrêté du 4 août 2016, relatif au Plan Climat-Air-Énergie territorial ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de Métropole du 7 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire Financier ;
- La délibération n° ENV 001-1132/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 fixant les modalités et les principes pour l'élaboration du Plan Climat-Air-Énergie métropolitain.

Oùï le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Délibère**

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 5.000 euros à l'Association EnvirobatBDM pour la réalisation du Colloque « Batifrais » 2018.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole BPFM, Ligne 25153, Chapitre 65, Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE